

## **PACES Toulouse 2020-2021**

L'année 2020-2021 est la dernière année d'organisation d'un concours PACES. Seuls seront acceptés pour s'inscrire les étudiants autorisés à doubler ou à tripler.

Pour le site toulousain, un seul concours sera organisé. Les trois anciens sites PACES (Rangueil, Purpan, Maraîchers) sont regroupés sur l'ancien site Maraîchers sous une nouvelle appellation : site « PACES Toulouse 2020-2021 », avec une gestion des étudiants par la Faculté des sciences pharmaceutiques. Le syllabus et les MCCA sont identiques aux années antérieures (avant le contexte crise sanitaire COVID-19).

Pour maintenir l'équité entre les étudiants des 3 anciens sites, une attribution équilibrée des enseignements aux différentes équipes pédagogiques intervenant en 2020-2021 a été définie. Elle permet de ne pas défavoriser les étudiants provenant de chacun des sites.

Compte-tenu de l'incertitude sur le contexte sanitaire à la rentrée et de la composition des inscrits (absence de primants), les enseignements magistraux auront lieu en distanciel. Il en est de même pour la rentrée. Les travaux dirigés se dérouleront dans les locaux de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques.

L'ensemble des informations pratiques sera diffusé à partir de la rentrée sur le site web et l'intranet de la Faculté des Sciences pharmaceutiques.